

Pour une sociologie des parlementaires européens : les genèses d'un personnel politique spécifique

Jimmy Corvo

Les premières élections de 1979 bouleversent les champs politiques nationaux par l'introduction d'un nouveau trophée dont la position dans le cursus politique reste à définir, les catégories d'individus qui participeront à la lutte pour sa possession se préciseront au fil des désignations suivantes. Après cinq autres élections européennes, des « têtes de liste » qui démissionnèrent rapidement aux « fonctionnaires » politiques récompensées pour leur fidélité au parti, c'est une typologie des députés disposant d'un capital d'autorité spécifique qui est constitué.

Si les positions de pouvoirs occupées tant par les mandats électifs détenus que par les responsabilités partisans exercées président à la compréhension de l'accession des individus au parlement européen, des interrogations émergeraient pour les députés qui maintiennent leur présence dans l'hémicycle durant plusieurs législatures. La trajectoire politique effectuée par ces réélus déterminera leur capacité d'influer sur leur destinée ; à titre d'exemple, le fait d'avoir été ministre va de pair avec l'instauration et l'entretien d'un ensemble de relations favorables dans les tractations engagées pour les sélections au sein de chaque parti. Sans l'opposer à la politique domestique, il serait tout à fait envisageable de prendre compte en l'investissement des députés dans les travaux de l'Assemblée européenne par l'occupation de positions de pouvoirs. (Les délégations, commissions et postes au Bureau du Parlement européen). Il serait judicieux de se demander si à cette hiérarchie des responsabilités correspondrait une longévité des parlementaires. Peverill Squire estimait favorablement le rôle joué par ces fonctions procurées par une assemblée dans le processus de réélection : «The number of institutional officials such as speaker of the house, president pro tem, and chairs of standing committees and the number of party officials such as floor leaders, whips, and assistants determine the number of slices into which the legislative leadership pie is cut ;the more pieces, the more legislators who can be-influential, and who have greater incentive to remain in the body¹ ». Un député européen dont l'ambition est de se faire réélire serait-il en mesure de revendiquer en priorité les fonctions qu'il a exercées au sein du Parlement européen, surtout si celles sont plus rares, pour gagner les jugements positifs des membres de sa famille politique quant à sa nouvelle candidature.

¹ « Career opportunities and membership Stability in Legislatures » in *Legislative Studies Quarterly*, vol 13, n°1, février 1988, pp 65-82.

Ces deux critères, la position la plus élevée détenue dans le champ politique avant l'entrée au Parlement européen et les responsabilités exercées au sein de cette instance, pourraient-ils être pertinents pour comprendre les carrières européennes ?

Nous n'avons retenu, dans cette étude, que les députés européens qui siègèrent durant deux législatures continues. Ce critère, choisi arbitrairement, distingue les individus dont la participation résulte d'un engagement certain dans les activités du Parlement européen, sans que les motivations soient communes, des élus qui, en dépit d'élections à répétition, n'ont pas manifesté l'ambition de rester durablement au Parlement. Ce dernier groupe est composé en grande partie d'individus qui considèrent le Parlement européen comme une solution de repli après la perte d'un mandat national ou d'un poste ministériel. Dès que possible, ils referont leur apparition dans la vie politique nationale. Il suffit aussi d'évoquer les leaders nationaux qui, avant les interdictions de cumul avec les mandats nationaux, placés en tête de liste, retournèrent dans les parlements nationaux en démissionnant peu de mois, voir quelques jours après la proclamation des résultats.

Si Mattéi Dogan, dans son étude des 4892 députés qui siègèrent à la Chambre durant la Troisième République² séparait les députés à mandats continus de ceux à mandats discontinus sans pour autant ignorer une catégorie au dépend d'une autre, c'est parce que la valeur attribuée à ce trophée est forte. M. Dogan justifiait l'existence de mandats discontinus par deux raisons : les députés qui ne se représentent plus et les autres qui ont subi un échec électoral, ne revenant à la Chambre qu'après une absence plus ou moins longue³.

Reprendre à notre compte cette méthodologie perdrait en pertinence puisqu'être parlementaire européen est un trophée dont la valeur se définit par le capital politique de ses détenteurs, ce qui le différencie du mandat de parlementaire national qui peut être considéré comme l'aboutissement d'un cursus politique pour tous les individus qui font de la politique leur métier, excepté pour ceux qui disposent des atouts leur autorisant à espérer un portefeuille ministériel.

Nous emploierons les tableaux statistiques, la méthode la plus appropriée à l'analyse d'une population numérique élevée, conformément aux problématiques élaborées, nous conformant ainsi au précepte émis par François Simiand⁴.

² « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », Revue française de science politique, vol III, n°2, 1953, pp. 319-343.

³ Ibid., p.321.

⁴ Transposons dans le domaine statistique [les] conditions de bonne abstraction enseignées par la méthodologie des sciences positives ; et nous apercevons que la première précaution à prendre pour ne pas tromper et ne pas nous tromper nous-mêmes avec nos abstractions statistiques est de nous inquiéter que nos expressions de faits complexes, nos moyennes, nos indices, nos coefficients, ne soient pas des résultats de comptages quelconques,

Pour préciser ce que nous entendons de capital politique, principe d'élaboration de tableaux que nous avons construits, nous référons à D. Gaxie et M. Offerlé⁵ qui le précisait ses deux natures : « l'autorité politique dont un agent est le dépositaire peut reposer sur l'accumulation primitive, soit de capitaux personnels (attachés à la personne, incorporés et reconnus par des attributs et des titres socialement pertinents), soit de capitaux collectifs (délégués temporairement par une organisation dont l'agent singulier est le porte-parole). Les agents en compétition pour l'obtention de trophées politiques peuvent donc investir dans cette concurrence ces deux formes idéales typiques de capital politique : du crédit personnel ou du crédit collectif, étant entendu que ces formes ne se retrouvent jamais à l'état pur, chaque agent étant dépositaire en des proportions variables de chacune de ces espèces de capital politique ». Des tableaux construits (1 à 3) pour percevoir les types de trajectoires majoritaires accomplies par les hommes politiques qui accomplirent une carrière européenne qui se constate dans la succession de mandatures, quatre catégories se distinguent par la constance de leur représentation et leur effectif élevé.

La première est celle des anciens élus, après une carrière parsemée de mandats plus ou moins prestigieux, le Parlement européen marque la fin de leurs ambitions politique, attestée par un âge relativement élevée. Sont constituants de ce groupe non seulement les anciens élus nationaux mais aussi les anciens détenteurs de mandats locaux qui ne réussirent pas dans la grande majorité à conforter leur assise électorale et ne purent convoiter des trophées bien plus prestigieux. Ces anciens élus locaux représentent 6,8% des députés ayant siégé uniquement deux fois, 7,2% pour ceux qui connurent 3 mandats et 6% pour les parlementaires à 4 mandats.

Bien plus nombreuses sont les effectifs des anciens parlementaires nationaux dans cette catégorie des anciens élus : 18,1% pour les parlementaires à deux mandats, 16% pour les trois mandats, 20% pour les 4 mandats. Trophées procurant à son détenteur une reconnaissance inégalable, les anciens ministres et secrétaires d'Etat se prévalent de pourcentages considérables compte tenu de leur rareté, représentant 7,7% des députés ayant eu 2 mandats, 6,2% de ceux qui siégèrent trois fois et 7,4% pour les députés à quatre mandats. Les fonctions occupées contribuèrent à l'accroissement de leur capital politique devenant largement suffisant pour obtenir leur réélection.

de combinaisons arbitraires entre des chiffres et des chiffres, mais qu'elles aussi se modèlent sur la complexité concrète, respectent les articulations du réel, expriment quelque chose à la fois de distinct et de vrai par rapport à la multiplicité des cas individuels à laquelle elles correspondent » in Statistique et expérience, remarques de méthode, M. Rivière et Cie, Paris 1922, p. 30

⁵ Les militants associatifs et syndicaux au pouvoir ? Capital social et carrière politique " in Pierre Birnbaum (dir .) Les élites socialistes au pouvoir Paris ,p. 107, Presses Universitaires de France 1985

La seconde catégorie est celle des élus locaux dont les chiffres indiquent une représentation considérable, constituant 17,6% des parlementaires de plus de deux mandats, 20% de ceux à trois mandats et 20% pour les détenteurs de quatre mandats. La catégorisation « élus locaux » ne saurait faire oublier que divers sont les motifs de longévité au Parlement européen pour ces individus, si certains n'eurent comme volonté que de rejoindre les bancs de l'Assemblée européenne, d'autres ne purent que se raisonner en évaluant défavorablement leurs chances de participer aux luttes pour la conquête de mandats nationaux et durent se contenter de siéger au sein de l'instance européenne.

Nous pourrions inclure dans ce groupe, les responsables ou « fonctionnaires » du parti que ce soit au niveau national ou local. Ce sont ceux qui ont gravi tous les échelons de la hiérarchie jusqu'à disposer d'une place prépondérante au sein du siège du parti qui sont les plus clairement récompensés pour leur dévouement au parti.

Leur part, pour les parlementaires réélus une fois, les responsables nationaux ont un pourcentage de 20,1% contre 2,3% pour les dirigeants locaux, le fait est également pour les réélus deux fois avec 19,3% pour les premiers et 5,8% pour les seconds, également pour les réélus trois fois avec 14% et 8%.

Pour ces deux ensembles, les élus locaux et les responsables du parti, il semble raisonnable de rechercher les causes de leur réélection, compte tenu des capitaux politiques faibles accumulés au cours de leur trajectoire politique. Une réponse peut être suggérée par le sous-groupe, qui sera rattaché, à cet ensemble qui est celui des conseillers politiques et membres de cabinet ministériel. La confiance d'un leader qui a œuvré pour l'obtention d'un trophée à un de ses fidèles demeure une variable primordiale pour ambitionner une carrière européenne, F. Bailey insistait sur la relation transactionnelle établie, en échange de son soutien, le fidèle devait être rétribué⁶. En dépit des modes de scrutin qui diffèrent, le rôle des dirigeants des partis dans le choix et la confirmation de candidatures, notamment dans le cas français, se vérifie. Les chiffres suffisent à affirmer l'avantage d'un soutien ferme qui est une récompense à des années de fidélité ; 4,5% des députés réélus une fois appartiennent à cette catégorie, 5,8% des députés réélus deux fois également et 6% des parlementaires à quatre mandats.

Dernier groupe décelé, celui des individus auxquels le qualificatif d'hommes politiques ne peut leur être accordé puisqu'ils ne justifient d'aucune expérience au sein d'un parti ou dans la vie

⁶« Les équipes transactionnelles, ... sont des groupes où les partisans ne se dévouent ni pour le leader ni pour une cause quelconque sur une simple base morale : ils évaluent leur relation avec le leader en terme de profit ou de profit potentiel. Ils ont investi leurs services ou leur argent dans ce leader avec l'espoir d'en recevoir des dividendes », p.90-91, Les règles de jeu politique, PUF, 1971

politique que ce soit à l'échelon national ou local. Leurs taux sont loin d'être négligeables puisque que 15,6% des députés ayant siégé deux mandats se réclament de ce type, c'est également les cas des 11,1% des députés à trois mandats et 18% des quatre mandats. Ils doivent le succès sur la scène européenne à une expérience acquise dans la direction d'associations professionnelles, notamment dans le secteur agricole ou à une spécialisation acquise dans un secteur d'activité déterminé.

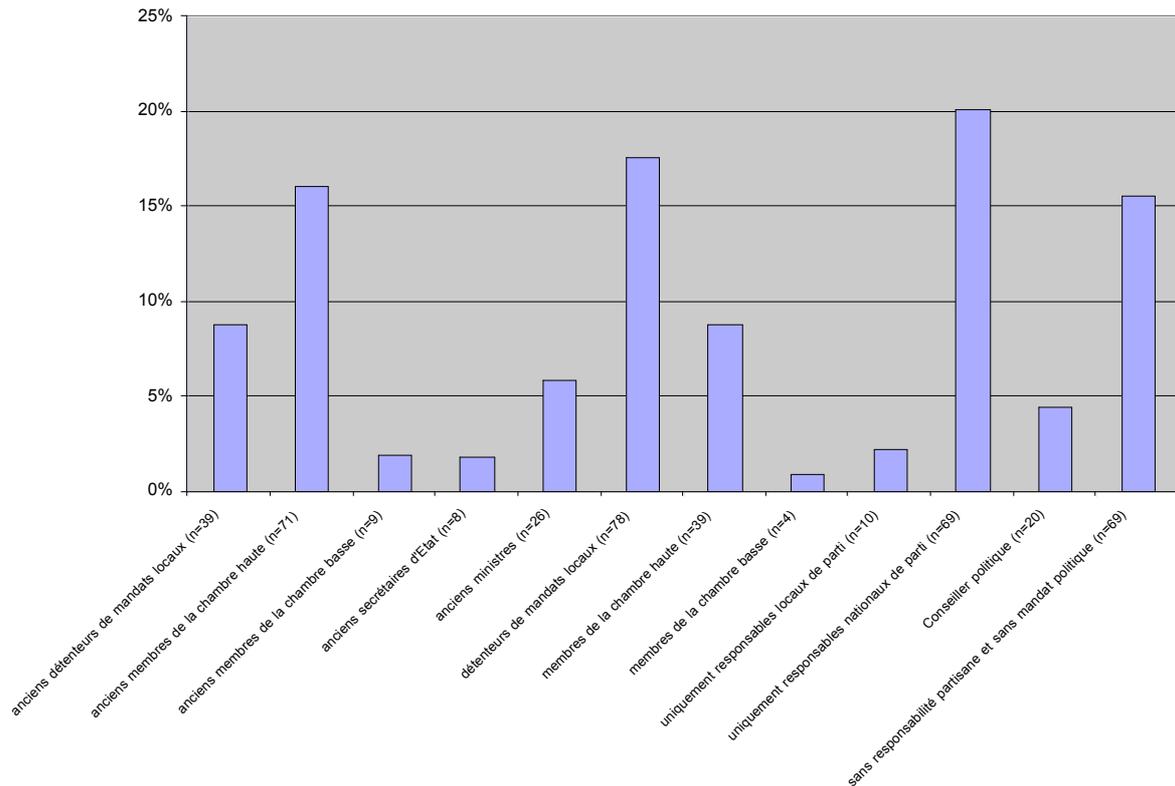


Figure 1: Positions de pouvoir exercé avant l'entrée au PE par les détenteurs de deux mandats

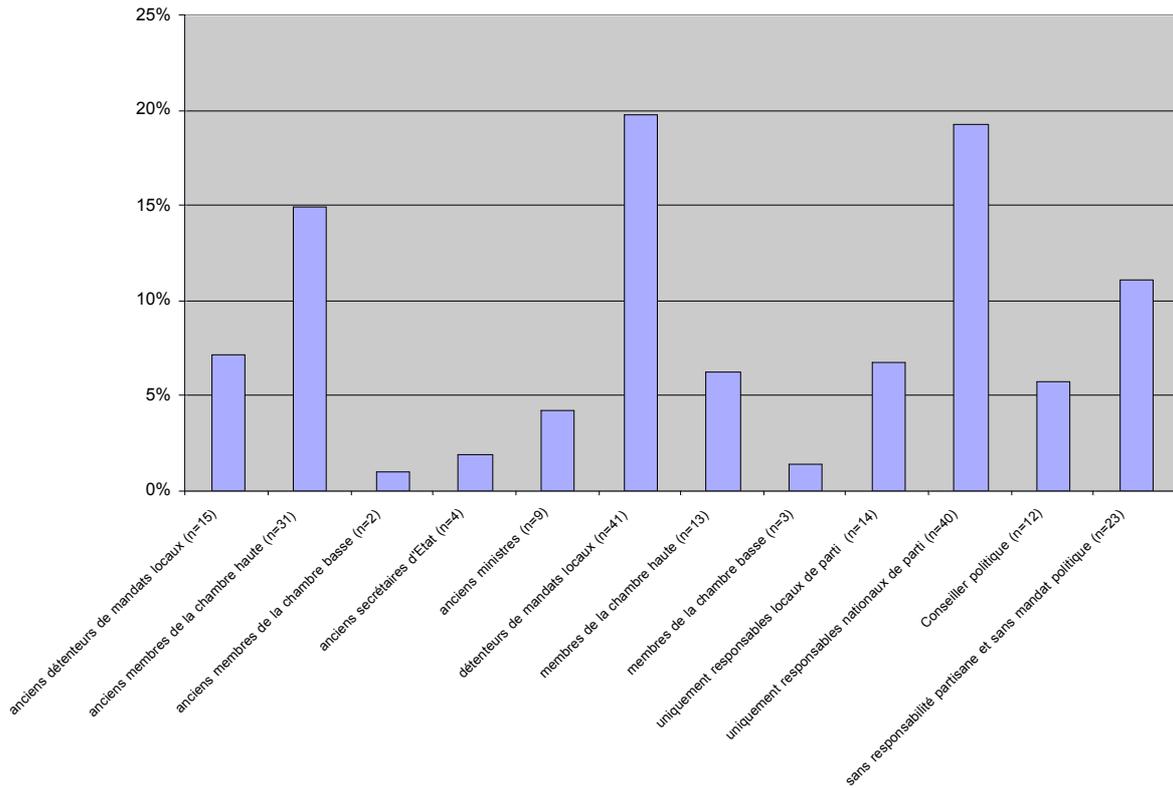


Figure 2 : Positions de pouvoir exercé avant l'entrée au PE par les détenteurs de trois mandats

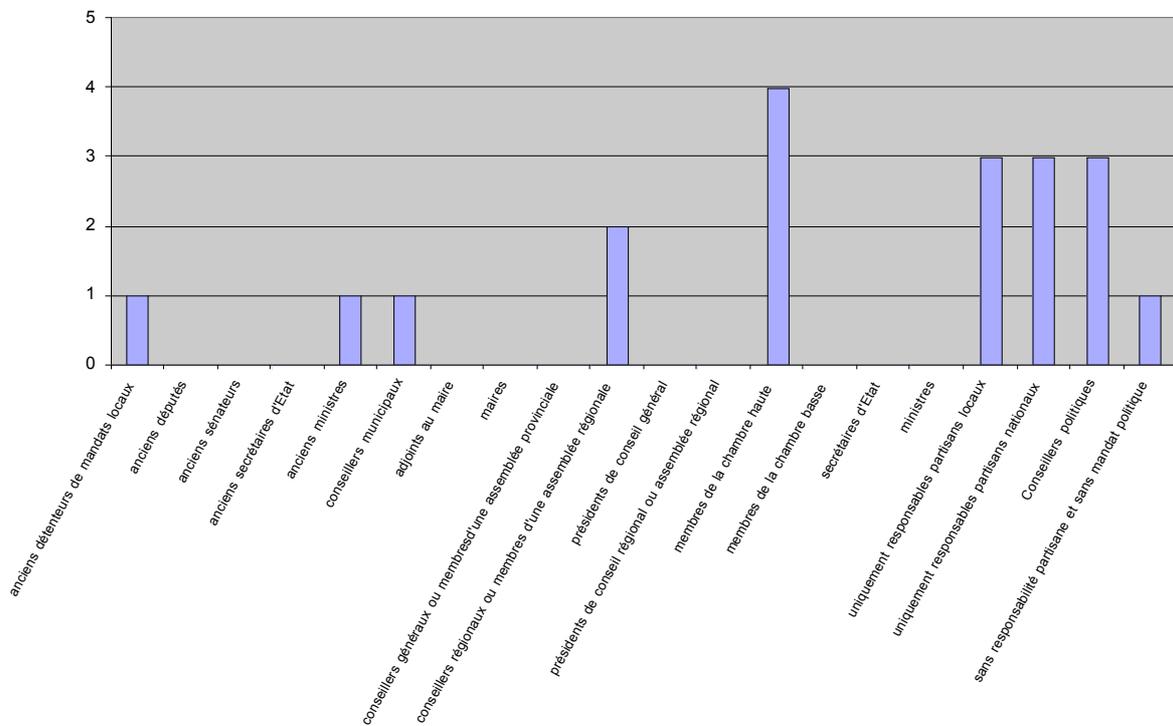


Figure 3 : Positions de pouvoir exercé avant l'entrée au PE par les détenteurs de quatre mandats

De par leur longévité au Parlement européen, les députés européens ayant accompli cinq mandats et en voie d'accomplir six mandats présentent un intérêt particulier à des analyses exhaustives. La découverte des trajectoires effectuées par ces députés servira à dévoiler des attributs spécifiques possédés qui leur permirent de siéger aussi longtemps.

Les députés ayant effectué cinq mandats sont au nombre de 19, l'âge est le premier facteur que nous prendrons en compte pour les étudier : onze ont moins de 40 ans au moment de leur première élection, 7 l'ont été en dessous de la cinquantaine et un seul, Ian Paisley, parlementaire irlandais se singularise par son âge (53 ans). Le recours à l'âge perdrait de sa pertinence sans relier ces âges à l'obtention de responsabilités politiques. En effet, les trentenaires ont pour point commun de n'avoir pas exercé de mandats électifs avant leur arrivée au Parlement européen, ils n'ont exercé des fonctions au sein des entreprises politiques aux échelons national et local. Ce dernier type de postes de pouvoir spécifie particulièrement les élus allemands dont le mode de scrutin en vigueur retient deux cadres d'élection, national ou à l'échelle des Länders. Ceux qui entrèrent à l'Assemblée européenne eurent une expérience politique bien plus fournie, Ursula Schleicher (46 ans) était membre du Bundestag, Ian Paisley (53 ans), député, John McCartin (40 ans), sénateur, Pannela Marco (49 ans), député national et John Hume (42 ans), ancien ministre du commerce.

Si la possession de mandats ne fut pas un obstacle pour résider au Parlement européen, la progression dans la hiérarchie des partis politiques est par contre pratiquement indispensable pour durer. Quelques exemples suffisent à valider cette constatation. Rolf Linkohr, député européen de 1979 à 2004, adhère au SPD à partir de 1964, il sera membre du Bureau des Jeunes Socialistes de Baden-Württemberg (1971-1972), puis appartiendra au Bureau local de Stuttgart (1972-1977) avant d'en devenir le président de 1977 à 1982. Il gravit les échelons en devenant membre du Bureau DU SPD de Baden-Württemberg de 1982 à 1995 puis Membre du conseil national ("Parteirat") du SPD.

Gerard Deprez incarne également une réussite dans la conduite d'une carrière dans un parti. Si en 1998, il fonde son propre parti le MCC (Mouvement des Citoyens pour le changement), il fut conseiller politique du président du PSC de 1975 à 1978 puis de 1978 à 1979, secrétaire politique du PSC-CVP, il deviendra président du PSC en 1981, fonction qu'il exercera durant quinze ans.

A l'opposé de ces parlementaires qui ne se prévalent que de fonctions au sein de parti politique, cinq individus détiennent un mandat national, tout au long de sa carrière européenne pour Ian Paisley, fondateur et président du Parti démocratique unioniste, élu député national en 1972, avant leur entrée au Parlement européen pour John McCartin, Marco Pannela et

Ursula Schleicher. Cette dernière abandonna son siège au Bundestag en 1980, demeurant membre de la direction de la CSU pour la Bavière. John McCartin, après avoir été sénateur irlandais de 1979 à 1981, conquis un mandat de député national qu'il détiendra jusqu'en 1989. Marco Pannella,, co-fondateur du parti radical italien, sera député de 1976 à 1994.

Une trajectoire singulière est celle de John Hume, prix Nobel de la Paix en 1998, président du Social Democratic and Labour Party de 1979 à 2004, ancien ministre du commerce en 1974, il rejoint la Chambre des Communes en 1983. Sa décision de prendre sa retraite en 2004, l'amènera à abandonner ses deux mandats.

Présent depuis 1979, les sept parlementaires se caractérisent également par un âge d'entrée au Parlement jeune, en dessous de la quarantaine pour six d'entre eux mais également par le fait qu'aucun ne fût en possession de mandat avant leur élection. Trois détinrent des fonctions locales pour un parti et quatre au niveau national. Ils gravirent également l'échelle des responsabilités au fil de leur réélection. Hans-Gert Poettering fut porte-parole pour la politique européenne des Jeunes démocrates-chrétiens de Basse-Saxe de 1974 à 1980, il deviendra président de la CDU pour l'arrondissement d'Osnabrück en 1990 et membre du comité directeur et du bureau fédéral de la CDU à partir de 1999. Cette absence de mandat est également une des propriétés de Francis Wurtz, le seul français à se prévaloir d'une présence ininterrompue au Parlement depuis 1979. Plus jeune élu du groupe communiste à sa première élection (31 ans), il gravira tous les échelons au sein du parti. Membre du parti communiste depuis 1969, il sera le secrétaire et permanente de la fédération du Bas-Rhin à partir de 1973 avant d'entrer le 5 octobre 1976 au secrétariat de Georges Marchais pour six années. En 1979, il entre au comité central du Parti. Deux ans plus tard, il succède à Georges Marchais au secrétariat du « comité de défense des droits de l'homme et des libertés en France et dans le monde ». Il deviendra membre du bureau national en 1990, avant d'être chargé, en 1992, du département international du PCF. Il le restera jusqu'en 1999, a moment de son élection à la présidence du groupe de la Gauche unitaire européenne, gauche verte nordique. Seul Klaus Hänsch n'aura acquis que peu de pouvoir au sein de son parti puisqu'il n'aura été que président du SPD dans le sous-district de Mettmann de 1972 à 1986 ; cette pourrait être compensée par l'investissement dans le Parlement européen puisqu'il en sera le président de 1994 à 1997.

Ce dernier cas nous dirige vers la deuxième étape de cette étude qui consiste à se demander si l'occupation de postes de pouvoirs au Parlement européen ne favoriserait-il pas la réélection mais également la possibilité d'accomplir une carrière interne par l'existence d'une échelle des honneurs?⁷

Faire carrière, dans ce cas, ce serait également exercer des fonctions dont certains susciteraient plus d'attraits que d'autres.

Au sommet de la hiérarchie se trouverait la présidence du Parlement puis suivraient les quatorze vice-présidents, puis les cinq questeurs dont l'impact sur le fonctionnement de l'institution est réduit mais qui ont une influence des plus grandes parmi les députés puisqu'ils sont chargés de la situation administrative et financière des députés.

A un niveau inférieur, émergent les commissions au nombre de 20 composées de 25 à 78 députés dotés d'un président, d'un bureau et d'un secrétariat. L'attribution des sièges de présidents et vice-présidents sont l'objet de transactions entre les responsables des groupes politiques. Leurs ambitions prévalent sur les qualités des futurs détenteurs ce qui ne veut pas dire que ces derniers ne partagent pas certains traits communs en ce qui concernent leur trajectoire politique. Olivier Costa constatait que contrairement aux Parlements nationaux, l'ancienneté n'était pas la qualité prépondérante des présidents des commissions : « *en 1994, les présidents siégeaient au Parlement depuis moins de sept ans en moyenne, et cinq d'entre eux étaient de nouveaux arrivants. Les présidents effectuent d'ailleurs rarement plusieurs mandats, dans la mesure où les équilibres entre les groupes et au sein des groupes évoluent et commandent de nouvelles répartition des sièges*⁸ ».

Dernière organe hiérarchique, les trente-cinq délégations composées d'une quinzaine de députés européens. La tâche de leurs membres est d'entretenir des relations avec les parlementaires des pays non membres du Parlement européen.

Reconnus institutionnellement, les groupes parlementaires sont la résultante de formations d'élus des Etats-membres de même obédience politique. La participation de chaque groupe politique aux commissions s'effectue proportionnellement à leur nombre de députés. Le contrôle de ce groupe est incontestablement le fait de députés dont le parcours politique suscite des critiques positives de la part de leurs collègues.

⁷ K. Shepple and B. Weingast, analysant le Congrès américain, légitimait cette approche dans deux articles en surenchérissant en proclamant que les commissions n'avait pour but principal que cette réélection: The institutional Foundation of Committee Power », American Political Science Review, 81 (1987), pp ; 85-104 et « Why are Congressional Committees Powerful », American Political Science Review, 81, (1987), pp. 935-945

⁸ *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, collection "Études européennes", 2001, p. 341

Relier les positions occupées au sein des organes avec l'ancienneté au Parlement complète à l'étude des expériences politiques des parlementaires européens. La connaissance des mécanismes institutionnels est une ressource non négligeable qui s'amplifie par l'attribution de nouvelles fonctions et qui peut constituer un atout pour une réélection dont les taux sont faibles pour les élections européennes. La situation de ces membres évoque celle des fonctionnaires dotés d'un « capital bureaucratique d'expérience » décelés par Pierre Bourdieu⁹ qui acquièrent avec le temps « une connaissance des règlements propre à un chef de bureau expérimenté » devenant « indispensables au bon fonctionnement de la bureaucratie, parce que seuls capables de se débrouiller dans le maquis des règlements, circulaires, additifs et rectificatifs ».

Avant de commenter les graphiques (tableaux 4 à 7), des précisions doivent être apportées. Il a été retenu, pour chaque député, l'ensemble des fonctions exercées. Ce choix évacue les risques encourus par la sélection de la plus haute attribution qui exceptée des présidences du Parlement européen et des commissions, seraient arbitraires. D'autre part, l'appartenance à la questure n'a pas été prise en compte de part le fait qu'elle ne concerne qu'un nombre restreint d'individus. Si le critère des pourcentages a été choisi, il ne faudrait pas oublier que plus l'ancienneté augmente plus le groupe de parlementaires diminue, les pourcentages facilitant surtout les comparaisons.

⁹ Les structures sociales de l'économie, p. 144

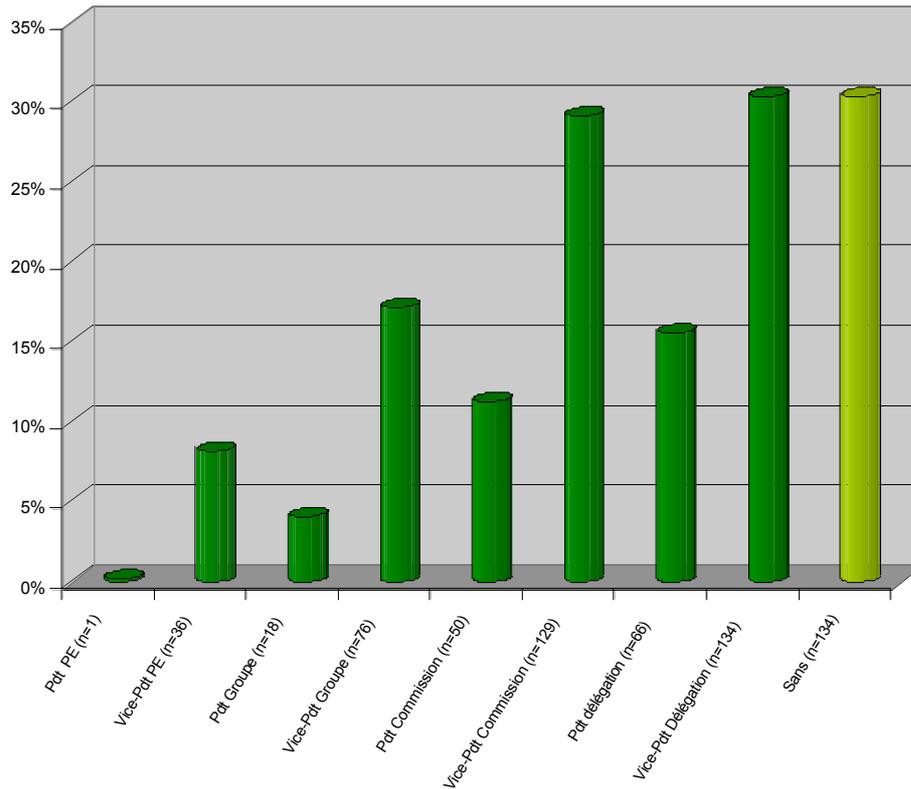


Figure 4 : Responsabilités exercés au PE les titulaires de deux mandats

(N.B. : A chaque parlementaire peut correspondre une ou plusieurs positions de pouvoir au Parlement européen. Il aurait été difficile de choisir une fonction au détriment d'une autre. Le total des taux n'atteignant nullement la valeur de 100%)

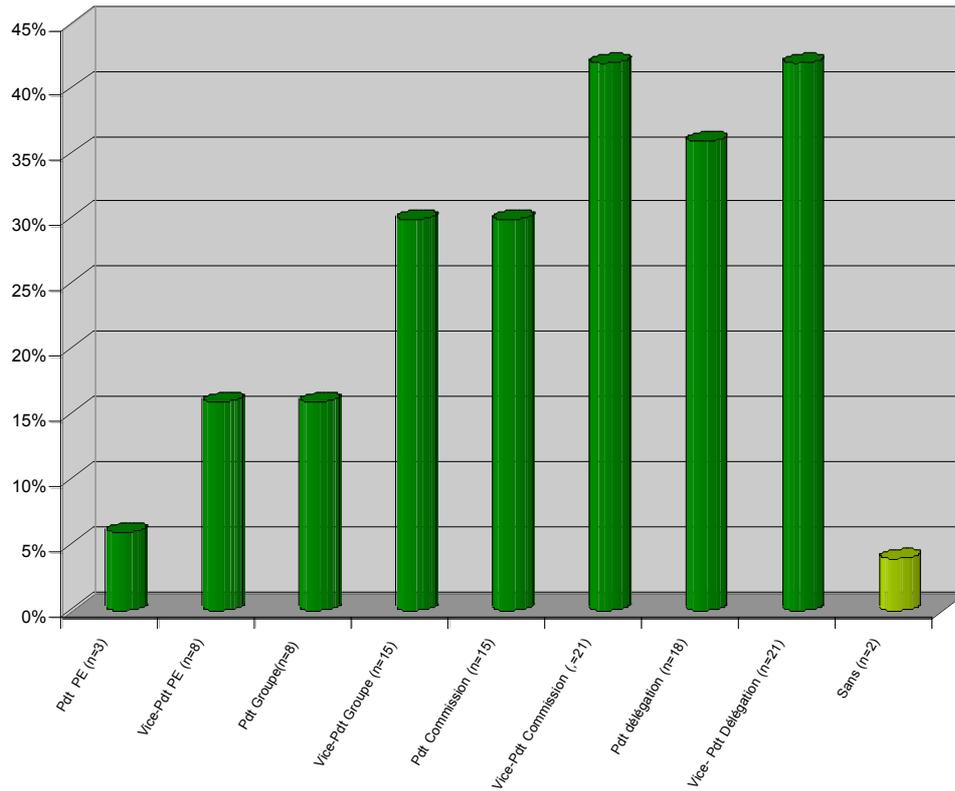


Figure 5 : Responsabilités exercés au PE les titulaires de trois mandats

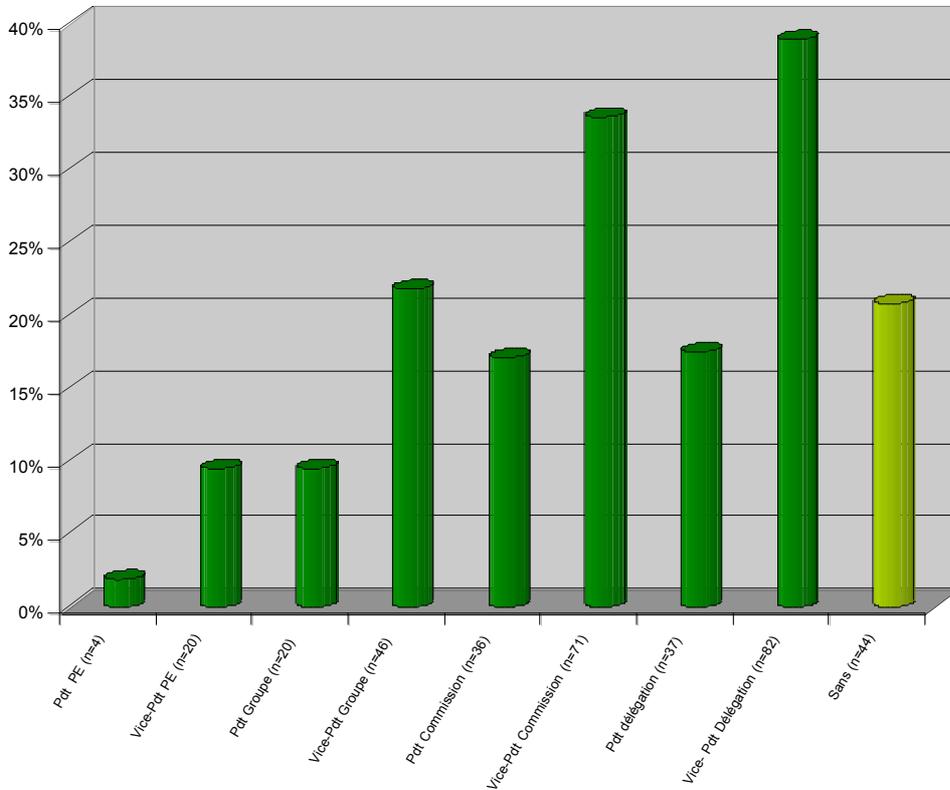


Figure 6 : Responsabilités exercés au PE les titulaires de quatre mandats

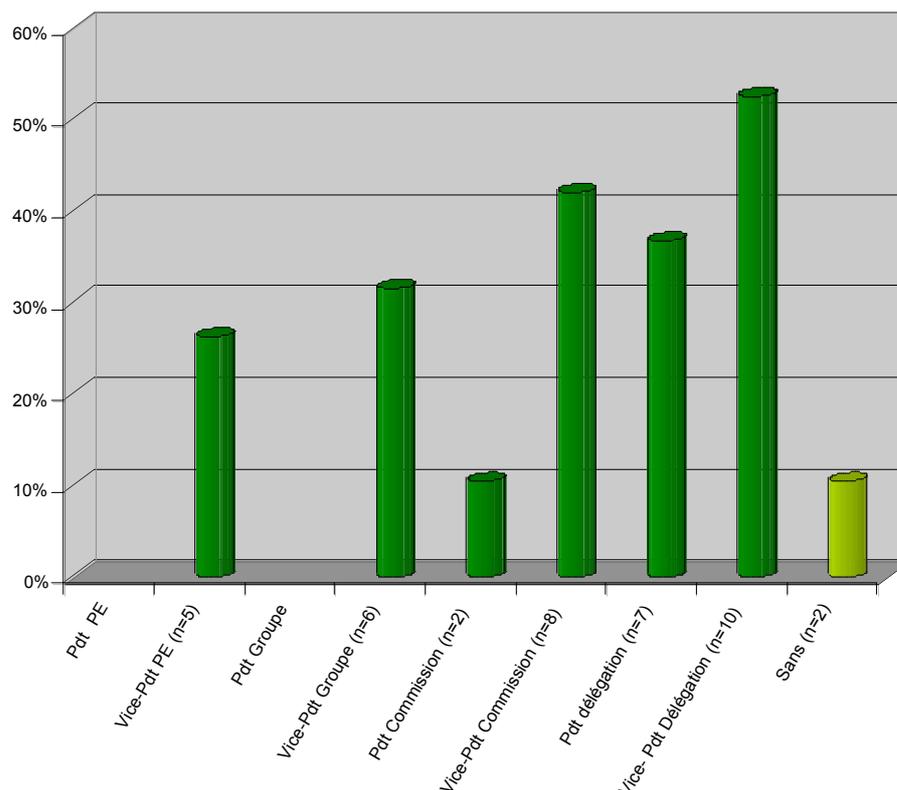


Figure 7 : Responsabilités exercées au PE les titulaires de cinq mandats

La première constatation qui émerge de l'analyse des tableaux est qu'il est possible de faire une carrière européenne sans avoir à s'impliquer dans le fonctionnement de l'institution. 134 députés (30,4% de l'effectif total) ayant accompli deux mandats n'eurent aucune fonction de pouvoir, le constat est identique pour les parlementaires ayant détenu trois mandats, 44 (20,8%). Si les chiffres baissent fortement par la suite pour les autres réélections, il est tout à fait remarquable de constater que deux députés (Claudio Martelli et Jean-Claude Martinez) au cours des quatre mandats n'eurent la moindre responsabilité, de même, deux parlementaires (John Hume et Ian Paisley) ayant effectué 5 mandats n'éprouvèrent pas la nécessité de participer aux organismes administratifs de l'institution. Il est vrai qu'ils disposent de capitaux politiques extrêmement élevés. Ils ont été tous deux présidents de partis, le Social Democratic and Labour Party pour le premier et le Parti démocratique unioniste pour le second. Ils siégèrent également au sein de leur parlement national, à partir de 1970 pour Ian Paisley, de nouveau à partir de 1983 pour John Hume. Nous rappellerons que ce dernier a été prix Nobel de la paix.

Si les postes résultant de l'appartenance au bureau du Parlement européen sont rares et donc peu propices à jouer le rôle d'indicateur, les présidences de commissions et de délégations démontrent que la longévité s'accompagne d'un investissement dans les institutions du

parlement européen. Si 11,3% des parlementaires ayant siégé durant deux mandats occupent une présidence de commission, leur part augmente pour passer à 17,1% pour les possesseurs de trois mandats puis à 30% pour quatre mandats. De même, le taux des présidents de délégations atteint les 36% pour les parlementaires à quatre mandats alors qu'il n'était que de 15,6% pour ceux qui ont été réélus une fois. La connaissance des rouages de l'institution constitue un atout pour justifier une nouvelle candidature. Si les présidences de commission et de délégation sont difficiles à acquérir, les fonctions de vice-présidence de commissions et de délégation démontrent que, si souffrant d'un moindre prestige, elles n'en demeurent pas moins un avantage pour les parlementaires. Le taux de vice-président de commission atteint 42% pour les parlementaires réélus trois fois, taux des 40% également franchi pour les délégations, ces chiffres sont à comparer avec ceux calculés pour les réélus une fois, respectivement 17,2% et 30,4%. Nous noterons qu'ils étaient, au départ élevé.

Quant aux responsabilités inhérentes à la gestion des partis transnationaux, les chiffres connaissent également une progression : 4,1% pour les parlementaires élus deux fois, 9,5% pour les trois fois et 16% pour élus quatre fois.

Comprendre le Parlement européen comme institution ne peut se résumer à étudier seulement le droit des institutions, accepter cette représentation nous enfermerait dans des catégories juridiques, en étudiant les agents qui y accèdent, par des attributs spécifiques, nous gagnerions en compréhension en construisant notre objet. Les usages que les individus sont amenés à faire de ce mandat confèrent une valeur au Parlement. En proposant un travail basé sur les prosopographies, nous avons pu distinguer trois catégories d'individus accomplissant une carrière européenne, le premier groupe concerne ceux qui débute leur carrière politique, ceci est constaté par un âge peu élevé et la possession de mandats locaux et/ou de responsabilités au sein des partis ou qui ne participent pas ou peu aux compétitions électorales de premier plan. Ils manifestent un intérêt certain pour le Parlement européen par l'occupation de positions de pouvoir. Le second groupe est composé des agents qui achèvent une carrière politique bien remplie marquée l'exercice de mandats politiques nationaux, et pour un nombre plus réduit, de responsabilités gouvernementales. La dernière catégorie est celle des spécialistes, recrutés pour une compétence particulière, qui reconnus pour leur qualité réussissent à obtenir le soutien de leur collègues en vue de leur réélection.

Si des trajectoires spécifiques conduisent au parlement européen, l'existence d'une hiérarchie des pouvoirs au sein du Parlement, en dépit des difficultés à les acquérir, rend

possible le maintien d'hommes politiques au fil des élections, favorisant également leur réélection. Sans cet ordre des distinctions, la notion de carrière européenne perdrait de sa pertinence.

Bibliographie

F.-G. Bailey, Les règles du jeu politique, PUF, 1971

S. Bowler, D.M. Farrell : « The Organizing of the European Parliament : Committtes, Specialization and Coordination », British Journal of Political Studies, 25, 1995, pp. 219-243

R. Corbett : The European Pariament, London, 3^{ème} édition, 1995

O. Costa : Le Parlement européen, assemblée délibérante, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, collection "Études européennes", 2001, p. 341

M. Dogan : « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », Revue française de science politique, vol III, n°2, 1953, pp. 319-343

D. Gaxie et M. Offerlé, «Les militants associatifs et syndicaux au pouvoir ? Capital social et carrière politique “ in Pierre Birnbaum (dir .) Les élites socialistes au pouvoir Paris, Presses Universitaires de France 1985

P. Norton : « Parliaments : A Framework for Analysis », West European Politics, 13, 1990, pp. 1-9.

S. Scarrow : « Political Careers Pathsand the European Parliament », Legislative Studies Quaterly, 22, 1997, pp. 253-263.

Peverill Squire : « « Career opportunities and membership Stability in Legislatures », Legislative Studies Quaterly, vol 13, n°1, février 1988, pp 65-82